

ASSOCIATION ASSIA RESEAU UNA

-

11 AVENUE DE BROCELIANDE
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

-



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

ASSIA RESEAU UNA

Association loi 1901
11 avenue de Brocéliande - 35131 CHARTRES DE BRETAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASSIA Réseau UNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ASSIA RÉSEAU UNA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- la première application (obligatoire) du règlement comptable ANC 2022-06 au 1^{er} janvier 2025 ;
- les opérations de fusion avec l'association ADSPV sont présentées en annexe dans la partie « **Faits majeurs de l'exercice** » et permettent d'appréhender l'impact de cette évolution juridique sur les comptes annuels 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les reclassements nécessaires pour l'application du règlement ANC 2022-06, obligatoire pour toutes les entités disposant d'une comptabilité au 1er janvier 2025, ont été comptabilisés. Les opérations concernées n'influencent pas la détermination du résultat net de l'association.

Les opérations de fusion de l'ADSPV ont donné lieu à un audit des comptes de la structure concernée avant la réalisation des opérations comptable de fusion avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025. Nous nous sommes assurés du bon traitement de cette opération juridique sur le plan comptable. Les procédures d'harmonisation nécessaires ont été apportées.

En raison de changements apportés par le nouveau plan comptable, l'association a privilégié la comptabilisation de contrats de capitalisation à long terme dans les immobilisations financières. Nous nous sommes assurés de la réalité des contrats concernés et de leurs modalités.

Les créances de l'association ont fait l'objet de contrôles portant sur leur réalité, exhaustivité, ainsi que sur le niveau des dépréciations comptabilisées au 31 décembre 2025.

Nous avons contrôlé le respect des principes inhérents à la séparation des exercices, à la fois sur les ressources et également sur les charges de l'association. Les postes de fonds dédiés renvoient à des ressources non consommées au 31 décembre 2025.

Nous nous sommes assurés du maintien des méthodologies de calcul et d'appréhension des provisions pour risques et charges qui ont fait l'objet de travaux portant sur leur mesure et leur réalité. Les appréciations comptables appliqués n'ont pas connu de changement de pratique.

Les comptes annuels des établissements sont élaborés individuellement. Les opérations de combinaison des comptes destinés à produire les états financiers présentés en assemblée n'appellent pas de remarques.

Nous avons également procédé à la vérification des règles, méthodes et estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes et détaillées dans l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des administrateurs relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ASSIA Réseau UNA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,

Le Commissaire aux comptes
SAS CAFEX, représentée par

Julien BASLÉ

Signé par Julien Basle
Le 15 juin 2026

Julien BASLÉ - Cabinet CAFEX
Expert-Comptable
Compétence aux 100000€

doc_GxbJ
tx_DPQGyykyvgqd



BILAN ACTIF

ASSIA RESAU UNA - CONSOLIDE SYNTHETIQUE

Période du 01/01/2025
Au 31/12/2025
Date de tirage : 29/05/2026

Détail des postes	Valeurs Brutes	Amortissements et Provisions	Valeur Nettes	2024
Immobilisation Incorporelles	147 015	116 680	30 335	14 825
<i>Frais d'établissement</i>	19 002	6 184	12 818	5 146
<i>Concessions, brevets, licences</i>	110 506	110 495	11	5 105
<i>Fonds commercial</i>	4 574	0	4 574	4 574
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	12 933	0	12 933	0
Immobilisation corporelles	5 287 688	2 185 891	3 101 796	3 277 290
<i>Terrains</i>	19 684	0	19 684	19 684
<i>Constructions</i>	2 928 889	395 111	2 533 778	2 672 897
<i>Instal. tech. mat. & out. Indust.</i>	669 679	515 785	153 894	150 991
<i>Autres immo. Corporelles</i>	1 638 120	1 274 996	363 125	412 776
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	31 316	0	31 316	20 942
Immobilisation Financières	1 175 370	0	1 175 370	558 183
<i>Autres titres immobilisés</i>	563 313	0	563 313	0
<i>Prêts</i>	600 856	0	600 856	551 182
<i>Aut.immo. financières</i>	11 201	0	11 201	7 001
ACTIF IMMOBILISE	6 610 073	2 302 571	4 307 502	3 850 297
Créances d'exploitation	2 334 761	77 505	2 257 256	1 415 304
<i>Clients, usagers et comptes rattachés</i>	1 961 243	77 505	1 883 738	1 219 944
<i>Autres créances</i>	373 518	0	373 518	195 360
Comptes de régularisation	115 660	0	115 660	112 024
<i>Charges constatées d'avance</i>	115 660	0	115 660	112 024
Disponibilités	10 592 525	0	10 592 525	9 725 475
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	644 604	0	644 604	910 459
<i>Disponibilités</i>	9 947 921	0	9 947 921	8 815 016
ACTIF CIRCULANT	13 042 946	77 505	12 965 441	11 252 804
TOTAL DU BILAN ACTIF	19 653 019	2 380 076	17 272 943	15 103 101

CAFEX
Commissaire aux Comptes

	BILAN PASSIF ASSIA RESAU UNA - CONSOLIDE SYNTHETIQUE		Période du	01/01/2025
			Au	31/12/2025
			Date de tirage :	29/05/2026

Détail des postes			Valeur Nettes	2024
Fonds propres ss droit de reprise			486 092	486 092
Réserves			5 569 659	4 699 152
<i>Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			3 249 544	3 094 812
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>			2 320 115	1 604 340
Report à nouveau		-	185 079	- 443 988
<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		-	736 560	- 986 504
Résultat de l'exercice			966 927	695 073
<i>Dont Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			985 335	389 192
Subventions d'investissement			165 890	31 892
Provisions réglementées			17 844	-
FONDS ASSOCIATIFS			7 021 333	5 468 222
Fonds dédiés			81 092	96 780
FONDS DEDIES			81 092	96 780
Provisions pour risques			188 684	202 016
Provisions pour charges			702 151	595 310
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			890 835	797 326
Emprunts et dettes assimilées			5 025 351	5 371 291
<i>Emprunts & dettes aup. Établ. fin</i>			4 911 830	5 263 470
<i>Emprunt et dettes financ. divers</i>			113 521	107 821
Dettes fournis. & cptes rattachés			643 385	720 315
Dettes fiscales et sociales			2 953 449	2 626 481
Autres dettes			648 172	22 687
DETTES			9 270 357	8 740 773
Comptes de régularisation			9 326	-
TOTAL DU BILAN PASSIF			17 272 943	15 103 101


 Commissaire aux Comptes



Compte de résultat
ASSIA RESEAU UNA - CONSOLIDE

Période du 01/01/2025
Au 31/12/2025
Date de tirage : 29/5/26 à 17:32

Détail des postes	Valeur Nettes	2024
PRODUIT D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	10 892	9 649
<i>Ventes de biens et services</i>	727 920	680 129
<i>Produits des tiers financeurs</i>	22 729 454	19 554 218
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	48 375	314 149
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	81 926	22 111
<i>Autres produits</i>	39 321	3 813
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	23 637 887	20 584 069
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Cons.de l'exercices en prov.tiers</i>	- 4 524 036	- 4 037 255
Achats autres approuvés	-	-
Autres achats & charges externes	- 4 524 036	- 4 037 255
<i>Impôts, taxes & vers. assimilés</i>	- 1 268 608	- 1 162 526
<i>Charges de personnel</i>	- 16 347 639	- 14 353 232
<i>Salaires et traitements</i>	- 12 388 920	- 10 721 797
<i>Charges sociales</i>	- 3 958 719	- 3 631 435
<i>Dotations aux amortis. & provisions</i>	- 437 622	- 460 567
<i>Provision sur actif circulant</i>	- 437 622	- 460 567
<i>Report en fonds dédiés</i>	- 64 738	- 66 414
<i>Autres charges</i>	- 22 664	- 9 819
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	- 22 665 307	- 20 089 812
RESULTAT D'EXPLOITATION	972 580	494 257

CAFEX
Commissaire aux Comptes



Compte de résultat
ASSIA RESEAU UNA - CONSOLIDE

Période du 01/01/2025
Au 31/12/2025
Date de tirage : 29/5/26 à 17:32

Détail des postes	Valeur Nettes	2024
PRODUITS FINANCIERS	16 797	37 217
<i>D'autres valeurs mobil.& créances</i>	10 291	24 997
<i>Autres intérêts et produits assim.</i>	6 506	12 220
CHARGES FINANCIERES	- 17 883	- 18 678
<i>Dot. Aux amort.& aux provisions</i>	-	-
<i>Interets et charges assimilées</i>	- 17 883	- 18 678
RESULTAT FINANCIER	- 1 086	18 539
RESULTAT COURANT	971 494	512 796
PRODUIT EXCEPTIONNELS	-	280 385
<i>Sur opérations de gestion</i>	-	178 842
<i>Reprises/prov. & transf. de charges</i>	-	101 544
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	- 86 332
<i>Sur opérations de gestion</i>	-	- 6 231
<i>Dotation aux amort.& provis,</i>	-	- 80 101
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	194 053
IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 4 568	- 11 776
<i>Impots sur les dividendes</i>	- 4 568	- 11 776
EXCEDENT OU DEFICIT	966 927	695 073

CAFEX
Commissaire aux Comptes

Présentation des comptes de l'exercice 2025**SOMMAIRE****PRESENTATION**

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
 - 1-1- OBJET SOCIAL DE L'ENTITE
 - 1-2- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
 - 2-1- DEROGATION AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES
 - 2-2- APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX
3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT
 - 3.1- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE – VALEURS BRUTES
 - 3.2- ETAT DES AMORTISSEMENTS
 - 3.3- DUREE ET TAUX DES AMORTISSEMENTS
 - 3.4- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
 - 3.5- ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR
 - 3.6- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
 - 3.7- ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
 - 3.8- ETAT DES CHARGES A PAYER
 - 3.9- ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
 - 3.10- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
 - 3.11- FONDS DEDIES
 - 3.12- PROVISIONS POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE
 - 3.13- DOTATIONS D'ACTIVITE
 - 3.14- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
 - 3.15- FONDS PROPRES
 - 3.16- HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES
 - 3.17- CONVENTIONS REGLEMENTEES
 - 3.18- EFFECTIFS
 - 3.19- ENGAGEMENTS HORS BILAN
 - 3.20- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRESENTATION

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (art. 9, al. 1 du Code de Commerce).

Ce bilan présente un total de 17 272 943€. Le compte de résultat dégage à la date de clôture de l'exercice un excédent de 966 926.56€ :

Résultat comptable du SAAD	64 254
Résultat comptable du SSIAD	863 676
Résultat comptable du CSI	- 4128
Résultat comptable de l'EHPAD	- 60 159
Résultat comptable du Foyer de Vie	66 190
Résultat comptable de l'Animation Prévention	7 254
Résultat comptable de l'Association	- 1 241
Résultat comptable du Village d'ASSIA	31 080
	966 927

L'exercice clos a eu une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 avril 2026.

1.1 OBJET SOCIAL DE L'ENTITE

Assia Réseau UNA est née d'une volonté de solidarité au service de l'homme et en particulier des personnes fragilisées par l'âge, le handicap, la maladie, un accident de la vie ou des difficultés familiales ou sociales (les « Personnes fragilisées »). L'Association vise à permettre à toutes ces personnes de vivre une vie la plus sereine et en meilleure santé possible, quels que soient leur degré d'autonomie, leur domicile et leur situation socio-économique.

ASSIA a su développer une véritable offre de services et s'inscrit parfaitement dans son réseau (UNA). ASSIA est structurée autour de 3 pôles d'activité : domicile, établissements, autonomie-prévention. Ceci permet à l'association d'offrir aux usagers tout au long de leur vie un véritable parcours résidentiel en fonction de leurs besoins. ASSIA est moteur en projet d'innovation afin de tenir compte, voire d'anticiper les évolutions sociétales et du secteur médico-social. Les deux derniers projets, Le Village d'ASSIA et l'habitat regroupé de Guines ont permis une véritable hausse de l'activité des services d'aides à domicile.

1.2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'Association a connu les faits caractéristiques suivants au cours de l'année :

- Fusion avec l'ADSPV, ayant pour activité principale un SAD Soins à Vitré et La Guerche de Bretagne (+ 151 409,85 € sur le résultat 2025 / + 898 115,50 € sur le bilan 2025). Les traités de fusion ont été approuvés en AGE aux dates suivantes :
 - o 27/11/2025 pour l'ADSPV
 - o 02/12/2025 pour ASSIA Réseau UNA
- Hausse du nombre de places SAD Soins en septembre puis décembre 2025
- Création d'un Centre de Ressources Territorial au 1^{er} octobre 2025. Celui-ci vise à permettre aux personnes âgées de plus de 60 ans de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile.

Actif et passif apportés par l'ADSPV au 01/01/2025

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	166	Réserves & subventions d'investissement	347 657
Immobilisations corporelles	25 747	Report à nouveau	42 272
Immobilisations financières	3 510	Résultat de l'exercice	46 918
ACTIF IMMOBILISE	29 423	FONDS PROPRES	436 847
Créances usagers et comptes rattachés	9 859	Dettes fournisseurs	14 578
Autres créances	7 481	Dettes fiscales et sociales	236 868
Disponibilités	671 011	Autres dettes	44 169
Charges constatées d'avance	14 688		
ACTIF CIRCULANT	703 039	DETTES	295 615
TOTAL ACTIF	732 462	TOTAL PASSIF	732 462

Evènements post clôtures :

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

(C. com., art. 9, al. 6)

Aucune dérogation aux prescriptions comptables ne justifiait d'être utilisée et n'a donc été faite.

2.2 APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

221- Cadre légal et réglementaire

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce, et aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06, ANC 2019-04, ANC 2022-06 et ANC 2023-03, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

222 - Enregistrement des opérations de l'exercice

Les opérations de l'Association ont été enregistrées selon le critère des créances acquises et des dettes contractées au cours de l'exercice et non selon le système des dépenses réglées et des recettes encaissées. Cette procédure d'enregistrement comptable en créances et dettes permet de mieux appréhender les flux économiques et l'activité réelle de l'Association.

223 - Conventions comptables générales

Elles ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence comptable d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

224 - Valorisation des créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et dépréciées en fonction de la connaissance du niveau de risque dont dispose l'association au moment de l'arrêté des comptes annuels.

225 - Changement de méthode comptable

Au 1^{er} janvier 2025, l'association a appliqué le nouveau règlement ANC 2022-06 qui génère les changements suivants :

- Suppression de la technique des transferts de charges (163 K€ en 2024) traités directement dans les comptes de classe 708 ou 758 ou en diminution des charges concernées,
- Reclassement des reprises de subventions d'investissement dans les produits d'exploitation (28 K€ en 2025)
- Limitation des opérations figurant dans le résultat exceptionnel et enregistrement des produits et charges sur exercices antérieurs dans le résultat d'exploitation

3 NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES

	<i>Début exercice</i>	<i>A nouveaux ADSPV</i>	<i>Augmentation exercice ASSIA</i>	<i>Diminution exercice ASSIA</i>	<i>Fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	125 888	3 678	8 910	4 394	134 082
Immobilisations corporelles	5 126 706	130 041	108 743	109 119	5 256 371
Immobilisations en cours	20 942	-	32 469	9 162	44 249
Immobilisations financières	558 183	3 510	613 678	-	1 175 370
Total général	5 831 719	137 229	763 800	122 675	6 610 072

⇒ Les immobilisations sont comptabilisées au coût réel d'acquisition. En ce qui concerne les immobilisations financières, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est constatée.

3.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

	<i>Début exercice</i>	<i>A nouveaux ADSPV</i>	<i>Dotations exercice</i>	<i>Sorties exercice</i>	<i>Fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	111 063	3 512	6 499	4 394	116 679
Immobilisations corporelles	1 870 359	104 294	315 781	104 543	2 185 892
Total général	1 981 422	107 806	322 280	108 937	2 302 571

3.3 DUREE ET TAUX DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation :

- Construction 1 à 30 ans
- Matériel 3 à 10 ans
- Agencements 8 à 30 ans
- Matériel de bureau et mobilier 3 à 10 ans
- Siège social - extension 3 à 60 ans
- Logiciel 1 à 5 ans
- Matériel de cuisine 3 à 12 ans
- Matériel de blanchisserie 5 à 12 ans
- Matériel d'hébergement 3 à 10 ans
- Matériel de soins 3 à 10 ans
- Matériel de transport 3 à 10 ans

3.4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Actif circulant	<i>Montant brut</i>	<i>Dont à un an au plus</i>	<i>Dont à plus d'un an</i>
Créances Clients	1 883 738	1 883 738	
Autres créances	373 518	373 518	
Charges constatées d'avance	115 660	115 660	
Total général	2 372 916	2 372 916	-

3.5 ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

SUBVENTIONS	127 773
UNIFORMATION	52 028
IJ CPAM / AG2R	- 6 583
SINISTRE	0
AUTRES	65 828
Total	240 625

3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

- Montant au 31 décembre 2025 644 604 €

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût historique, une dépréciation est constatée.

3.7 ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Contrat de maintenance	30 120
Assurance	53 831
Abonnement	15 020
Autres	16 690
Total	115 660

3.8 ETAT DES CHARGES A PAYER

- Factures non parvenues	304 504 €
- Provisions : Congés payés et autres	1 712 779 €
- Autres	1 578 €

3.9 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	<i>Montant brut</i>	<i>Dont à un an au plus</i>	<i>Dont à plus d'un an et 5 ans au plus</i>	<i>Dont à plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes financières	1 715 855	79 289	239 896	1 396 670
Autres dettes financières	113 521	113 521		
Découverts bancaires	3 195 975	3 195 975		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	643 385	643 385		
Dettes fiscales et sociales	2 953 449	2 953 449		
Autres dettes	648 172	648 172		
Produits constatés d'avance	9 326	9 326		
Total général	9 279 683	7 643 117	239 896	1 396 670

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles se décomposent ainsi :

	<i>31/12/2024</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>31/12/2025</i>
Provision IFC (1)	595 310	106 842	-	702 151
Provision (2)	202 016	25 792	39 125	188 684
Total général	797 326	132 634	39 125	890 835

(1) Provision IFC : détail en 3.12

(2) La dotation de l'exercice correspond principalement à la couverture des indemnités de licenciement pour inaptitude d'une salariée effective en 2026, dont le fait générateur se situe sur 2025.

3.11 FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Dont remboursements	Montant global		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	96 780	64 738		80 426		81 092	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public(1)							
TOTAL	96 780	64 738	-	80 426	-	81 092	-

3.12 PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Le calcul a été effectué pour l'ensemble des salariés en fonction des données suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Mode de départ : volontaire
- Evolution annuelle des salaires : 2.00% constant
- Taux d'actualisation net : 3.00%
- Taux de rotation aide à domicile (turn over) : faible
- Charges sociales patronales cadre : 62%
- Charges sociales patronales non-cadre : 44%

Au 31/12/2025, l'engagement total qui s'établit à 702 151 € fait l'objet d'une provision pour risques et charges et la valeur du fonds externalisé auprès de AG2R-La Mondiale est inscrite à l'actif au niveau des immobilisations financières pour un montant de 264 761 €.

3.13 DOTATIONS D'ACTIVITE

	2021	2022	2023	2024	2025
Service de soins infirmiers à domicile	3 902 584	4 360 862	4 574 449	4 781 262	7 696 616
Service famille	1 062 796	1 232 825	1 245 249	1 112 736	1 128 002
EHPAD* Forfait Soins	1 683 932	1 951 997	1 904 632	1 901 440	2 011 522
EHPAD* APA	450 395	533 323	515 090	534 977	547 479
Total général	7 099 707	8 079 007	8 239 420	8 330 415	11 383 619

(*) Résidence de la Budorais et SHT la Plumelière

3.14 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2022	2023	2024	2025
Participations des communes	20 057	17 564	22 701	22 192
Centre de santé infirmier - CPAM	136 903	115 898	91 121	70 224
CD35 - Accueil de jour	64 500	65 470	65 800	65 800
AVP La Source	36 000	42 264	42 264	42 264
AVP Maison de Brault	24 000	24 000	30 000	30 000
AVP Village ASSIA		4 250	59 400	72 000
Conf. des financeurs - Ateliers	11 500	11 500	11 500	34 424
Conf. des financeurs	40 000	40 000	-	-
CAF SAAD Famille	53 774	91 221	135 269	107 938
Autres subventions	11 500	5 000	-	23 640
Total général	398 234	417 167	458 055	468 483

Concernant la présentation au niveau du compte de résultat, les produits d'exploitation comptabilisés en compte « 73- Dotations et produits de tarification » et « 74- Subventions d'exploitation » sont présentés dans la rubrique « produits des tiers financeurs » tant pour 2025 que pour 2024, conformément aux préconisations réglementaires comptables.

3.15 FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	A nouveaux ADSPV	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	486 092					486 092
Fonds propres avec droit de reprise						0
Ecart de réévaluation						0
Réserves	4 699 152	345 153	525 355			5 569 659
Report à nouveau	-443 988	42 272	216 637			-185 079
Excédent ou déficit de l'exercice	695 073	46 918	-741 991	966 927		966 927
Situation nette	5 436 329	434 343	-0	966 927	0	6 837 598
Fonds propres consommables	0					
Subventions d'investissement	31 892	2 505		159 555	28 062	165 890
Provisions réglementées	0			17 844		17 844
TOTAL	5 468 222	436 847	-0	1 144 326	28 062	7 021 333

3.16 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 33 600€.

3.17 CONVENTIONS REGLEMENTEES

a) Rémunération brute des administrateurs

Président	12 973
Vice Président 1	5 406
Vice Président 2	4 324
Vice Président 3	4 324
Trésorier	1 802
TOTAL	28 829

b) Rémunération cadre
(Article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006)

La rémunération brute 2025 des trois plus hauts cadres de l'association est de 229 475€.

c) Frais de déplacements du président

Les frais de déplacements 2025 du président sont de 150€.

3.18 EFFECTIFS

(Salariés inscrits à l'effectif au 31/12, quelle que soit la nature du contrat)

	2023	2024	2025
Cadres	19	20	25
Agents de maîtrise et employés	426	463	529
Total salariés inscrits au 31/12	445	483	554
ETP au 31/12	382,98	422,93	479,42

3.19 ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements reçus**

Caution apportée par la Commune de Chartres de Bretagne 935 409 €

3.20 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contributions en nature du temps de bénévolat des administrateurs et autres intervenants non rémunérés :

BUREAU ASSIA (4h/réunion)	CA ASSIA (3h/réunion)	Bureau & CA ADSPV	TOTAL HEURES non rémunérées	Montant estimé en € du temps de bénévolat non rémunéré
172	165	114,5	451,5	7 241

Les contributions en nature sont non significatives et elles n'ont par conséquent pas été comptabilisées.